



Retards sur paiements de salaires

Par **Benji68**, le **25/09/2009** à **19:10**

Bonsoir,rrnrJe suis salarié d'une Srl employant 9 personnes.rrnrDepuis presque deux ans, nous sommes en très grosse difficulté financière, et des retards sur le paiement de nos salaires se sont imposés (enfin... nous ont été imposés...).rrnrAvant toute chose, je tiens à préciser que pour le moment, je ne compte pas saisir les prud'hommes. je cherche seulement des réponses à certaines questions que je me pose.rnEn effet, je crains de plus en plus que ma boîte finisse par fermer pour cessation de paiement, et j'aimerais être armé pour récupérer mes salaires si cela devait arriver.rrnrEn ce moment, je n'ai reçu qu'un acompte représentant environ la moitié de mon salaire de juin. Je n'ai pas reçu mon salaire de juillet, ni celui d'août, et bientôt il me manquera aussi mon salaire de septembre.rnEn cas de fermeture de la boîte, le fond de garantie des salaires prendra-t-il la relève pour me payer mes salaires? Si oui, la procédure est-elle longue? La totalité de mes salaires me seront-ils versés?rrnrDe plus, mon employeur ne fournit les bulletins de paie qu'à partir du moment où les salaires sont versés (autrement dit, je n'ai pas mes bulletins de salaire de juin, juillet et août). Cela est-il normal? N'est-il pas tenu de nous les donner chaque mois, même si le salaire n'a pas été versé?rrnrPour terminer, je commence à être fatigué de la situation. Je suis donc à la recherche d'un nouvel emploi.rnSi jamais je trouve un poste demandant une disponibilité immédiate, puis-je mettre en avant une rupture de contrat pour non versement des salaires (afin d'éviter la période de pré-avis de 3 mois)? Si oui, comment procéder? Faut-il passer par les prud'hommes, où est-il possible de le faire à l'amiable avec mon employeur actuel?rrnrD'avance merci pour vos éventuelles réponses.rrnrCordialement,rrnrBenjamin